



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20220404-BUR-AG-22-023-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2022  
Date de réception préfecture : 08/04/2022

CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

*Bureau du 4 avril 2022*

DELIBERATION DU BUREAU  
DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

**OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Chats et Chiens sans toi(t) au titre de l'exercice 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux du siège de Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS :** Leslie PELLEGRINI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Charles LEONARDI, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI.

**ABSENTS :** Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Chats et Chiens sans toi(t) au titre de l'exercice 2022**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communautaire du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Considérant que l'association « Chats et Chiens sans toi(t) » est partenaire de la CAB en recensant les communautés de chats errants sur le territoire afin de les capturer et de faire procéder à des stérilisations et des vaccinations ;

Considérant la demande de subvention de l'Association Chats et chiens sans toi(t) au titre de l'année 2022 ;

Considérant le bilan d'activités 2021 de l'association ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**DECIDE (A l'unanimité)**

D'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Association « Chats et Chiens sans toi(t) » au titre de l'exercice 2022 ;

**DIT**

Que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022 de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 65 ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT  
  
Louis POZZO DI BORGO